



L'escadrille des Cèdres se dote d'un nouveau terrain.

En région Basse Normandie, département de l'Orne, le club d'aéromodélisme de Flers a vécu des années difficiles avec la perte programmée de son terrain. Grâce à la persévérance et la cohésion de ses membres, tout a pu rentrer dans l'ordre avec la création d'une nouvelle plateforme.



1935 : L'abbé Amiard, créateur de l'Escadrille des Cèdres.



Un peu de nostalgie avec cette photo qui appartient au passé car prise sur l'ancien terrain.

L'ACBN en bref !

ESCADRILLE DES CÈDRES (Orne)

28 licenciés

19 adultes hommes

4 juniors

5 cadets

Site internet : cbn-61weebly.com

L'association l'Escadrille des Cèdres a officiellement été fondée en 1939 par l'abbé Amiard, professeur d'anglais qui avait créé, dès 1935, une section d'initiation à l'aéronautique au sein de son établissement et forte d'une soixantaine d'élèves. Dès sa création l'association recevait l'appui moral et matériel de l'aéro-club de Flers. Depuis cette date, l'association est implantée au sein de l'aérodrome de Flers et a même participé à sa reconstruction pendant et après la guerre. Plus récemment, elle a vu l'implantation de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Flers, devenue gestionnaire de la plateforme aéronautique.

Depuis ses débuts, malgré quelques baisses d'activité ponctuelles, l'association a perduré avec une trentaine de membres actifs qui ont su lui donner depuis les années soixante un nouvel essor en participant à de nombreuses manifestations, situation encore renforcée avec l'avènement de la radiocommande qui a rendu l'aéromodélisme encore plus attractif.

Perte du terrain historique

Au cours de l'année 2007, La CCI de Flers, gérant de l'aérodrome, a informé l'association de son intention de vendre le terrain sur lequel elle évoluait. Cette vente, destinée à l'agrandissement d'une entreprise et donc favorable à l'emploi ainsi qu'au développement économique local, est apparue logique mais plongeait tous les passionnés dans l'expectative, malgré l'aide promise pour la recherche et le financement d'un nouveau terrain.

Après examen de solutions plus ou moins heureuses sur l'emprise de l'aérodrome, les recherches des membres de l'association se sont concentrées sur l'Ouest de Flers, épice centre du lieu de résidence de la majorité des adhérents. Une solution qui apportait indépendance et faible coût d'entretien.

Après de multiples recherches et plus de 80 zones probables visitées présentant bien des impossibilités techniques ou réticences diverses de certaines municipalités et/ou riverains, c'est par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Pays de Flers (CAPE) qu'une solution commença à émerger, au cours de l'année 2012, sur la commune de Saint Paul, particulièrement favorable au projet. Pour la plupart des aéromodélistes locaux, la première visite du site, un jour de pluie, leur a imposé un gros effort d'imagination pour y voir les futures pistes parmi les friches, ajoncs et autres souches imposantes !

Ce sera aussi l'année de tous les doutes avec des restrictions de vol imposées par l'arrivée des hélicoptères d'ERDF (enjeu de plusieurs millions d'Euros) après celles de 2011 dues à un labyrinthe dans un champ de maïs situé dans l'axe de la piste. Ces deux coups de massue ont contribué au départ de quelques membres impatientes peu enclins à participer aux travaux d'aménagements qui se profilaient...

2013 : l'éclaircie et le départ définitif de Flers...

Au cours de l'année 2013, un accord était donné pour une implantation sur la commune de Saint-Paul, dans une zone protégée (réserve d'eau potable), gérée par la SAFER qui consentait un bail avec l'accord des dif-



Et voilà un magnifique club house !



La friche d'origine du futur terrain ouvert en 2015.



Importante séance de dessouchage, avec de gros moyens matériels !



Pose du tapis élastomère.

férents intervenants : Préfecture, DDT, ARS, mairie de Saint-Paul. Un protocole fut signé entre l'association et la CCI pour définir les conditions d'exécution de l'activité aéromodéliste sur la commune de Saint-Paul située dans l'environnement de l'aérodrome de Flers (moins de 2 kilomètres). Une convention sur les fréquences utilisées fut également négociée avec le club de voitures RC voisin. Enfin, la DGAC (CCRAGALS) accorda l'autorisation de vol avec - pour le moment - un plafond à 150 mètres.

Parallèlement à l'instruction des dossiers, qui a demandé beaucoup de temps, d'efforts et de diplomatie de la part des dirigeants, le débroussaillage a démarré en mai 2013. Puis le drainage et la réalisation d'une petite piste provisoire en attendant la subvention de la CCI espérée en juillet pour la réalisation des pistes définitives début 2014.

C'est alors que le Président a eu l'opportunité de récupérer cinq éléments de bungalows de chantier que la société Véolia s'appropriait à mettre à la casse. En les juxtaposant sur une assise en béton réalisée par les spécialistes du club, l'Escadrille se dotait d'un local spacieux. L'extérieur a été repeint pour se fondre dans le paysage et l'intérieur a reçu un début d'agencement. Un toit isolant et un habillage extérieur viendront ultérieurement assurer la pérennité de ce beau local. Un container extérieur, lui aussi récupéré, permet d'abriter le groupe électrogène et divers matériels.



Parking, local, chemin d'accès et deux pistes : un site idéal pour la pratique de l'aéromodélisme.



2015 : Continuité des activités par le vol en salle, fédérateur de générations.

L'ensemble de ces travaux, réalisés par les membres du club, représente presque 4 000 heures de bénévolat et des financements par l'association, sur des fonds propres judicieusement épargnés depuis 2007.

2014 : espoir d'écarter mais optimisme...

L'année 2014 aurait dû être l'année du renouveau avec la réalisation des pistes définitives mais la subvention CCI ne s'étant concrétisée que fin 2014 les travaux n'ont pu commencer qu'au printemps 2015.

Ce temps mort a été mis à profit pour lancer d'intenses réflexions et recherches pour la réalisation des pistes et de leur chemin d'accès, du parking autour du local car les voitures sont interdites de stationnement auprès des pistes. Par ailleurs, de par les moyens financiers très modestes, tant en investissement qu'en entretien annuel, ainsi que l'implantation en zone protégée, les pistes en enrobé étant interdites d'où l'orientation vers des solutions non conventionnelles.

Après lecture d'un article dans *Aéromodèles* sur la réalisation du revêtement d'une piste par le Club d'Illiers Combray (28), contact était pris avec ce club pour de plus amples renseignements. Rapidement, cette solution peu onéreuse (environ 300 € d'achats) fut adoptée car réalisable par les bénévoles. Mais, pour assurer la planéité, la longévité et la stabilité des pistes, le recours à une entreprise de terrassement fut nécessaire pour le gros œuvre. Les devis de l'entreprise intégrèrent le travail bénévole des adhérents ce qui permit de rester dans le montant probable de la subvention.

2015 : la libération !

La confirmation officielle du versement de la subvention CCI intervenue en novembre 2014 permit les dernières mises au point des devis après d'intenses tractations pour un lancement des travaux au printemps 2015 sous réserve d'une météo favorable. Ce sera le cas puisque le chantier sera lancé début mai. Le décaissage et l'empierrement du parking, du chemin d'accès suivi du nivellement des pistes seront rondement menés, les adhérents s'activant pour la pose du câble électrique allant vers les pistes, et tous les travaux annexes qui ne manquent pas sur un tel chantier : pose du géotextile, roulage des pistes, finition des bas-côtés, etc. Enfin, vint le moment de la pose du revêtement des pistes. La solution du club d'Illiers Combray que nous avons retenue, consiste à poser deux tapis d'élastomère de 4 x 70 m, join-

Remerciements :

- Le préfet de l'Orne, le Député-Maire de Flers et Président de la CAPE, Monsieur Bonneau de la DGAC, Monsieur le Maire de La lande Patry, Monsieur le Maire de Saint Paul, la CCI de Flers, l'ARS, la DDT, Monsieur Desmond responsable du barrage d'eau potable, la FFAM, le Président du CRAM basse Normandie, le Président du CDAM de l'Orne, nos fidèles mécènes en n'oubliant pas le soutien précieux des services de l'urbanisme de FLERS sans qui nous n'aurions pu réussir.

tifs sur du "tout-venant" convenablement roulé. Ces tapis font 6 à 8 mm d'épaisseur et sont utilisés pour la confection de bassin de rétention et de station d'épuration. Chaque rouleau pesant 2 tonnes il a fallu être inventif pour le dérouler. Mais l'inventivité des aéromodélistes a fait que l'entreprise fut un succès ! Le benjamin de nos adhérents a effectué le premier vol début juin dernier et a trouvé la piste... trop longue ! Elle ne le sera pas pour les remorquages que ne manqueront pas de faire les planeuristes du club. Une subvention d'investissement de la FFAM est venue opportunément compléter les travaux en permettant l'achat d'une tondeuse pour l'entretien des alentours de pistes.

Il ne faut jamais perdre le moral !

En se remémorant ce long parcours commencé en 2007 et achevé en 2015, il faut souligner, pour un club qui se trouve dans cette situation, la nécessité d'entretenir de bonnes relations sur le long terme avec les élus locaux et les responsables des administrations. Et de monter des dossiers argumentés dans le détail ! Par exemple, nul doute que nous n'aurions pas obtenu de subvention de la CCI sans un dossier solide et crédible. Il en est de même, pour la Préfecture, la DDT, l'ARS ou la DGAC. Par ailleurs, des conventions signées avec trois établissements scolaires différents ayant pour but l'initiation à la construction, à la mécanique du vol, et au vol en salle ont permis au cours de ces cinq années d'améliorer la trésorerie tout en maintenant une activité motivante et en nous faisant connaître et reconnaître des élus locaux.

Enfin, la solidité et la persévérance de notre groupe, démontrée par la participation active de tous, apportent beaucoup à la stabilité de l'équipe de direction qui a maintenu le cap contre vents et marées. Les quelques défections inévitables ont eu pour effet collatéral de maintenir un état d'esprit positif permettant, avec le vol en salle, de conserver l'effectif à un niveau stable, grâce aux jeunes recrues, au cours de ces années de galères.

■ Jean Chessé